DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE

ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Syndicat **M**ixte du **B**assin de l'**A**uthion et de ses **A**ffluents

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
049-200050441-20220624-DEL_2022_BUR_07-DE
Date de télétransmission : 24/06/2022
Date de réception préfecture : 24/06/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DE BUREAU DU SMBAA

Session ordinaire
Séance du 15 Juin 2022

L'an deux mille vingt et deux, le mercredi 15 Juin 2022, à 17 heures 00, le bureau du SMBAA, légalement convoqué, s'est réuni au siège du syndicat, afin de respecter les mesures sanitaires liées au COVID19, sous la présidence de M. Patrice PEGE, Président du SMBAA.

Date de la convocation du Conseil Syndical : 08 Juin 2022
Nombre de conseillers en exercice **: 12**
Nombre de conseillers présents **: 9**
Nombre de conseillers votants **: 9**

Présents :

	PRESIDENT	VICE PRESIDENT	DELEGUES
CASVL	Patrice PEGE		Jeannick CANTIN
CCALS			
CCBV		Jean-Jacques FALLOURD	Jean-Claude CHAUSSEPIED
CCTOVAL		Xavier DUPONT Benoit BARANGER	
CUALM		Jean-Charles PRONO	Pierre Noël MEIGNAN
CCCVL			Pierre DAVID

Etaient excusés :

CASVL : M. Christian RUAULT
CCBV : M. Franck RABOUAN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du 04 novembre 2020 du Conseil Syndical d'accorder la délégation du bureau et mandater ses membres à agir pour le compte du Conseil Syndical, de valider les attributions exécutives et leur répartition et d'autoriser le Président à signer toute pièce relative à cette décision, le bureau peut délibérer valablement.

DEL_2022_BUR_07 : Demande de subventions dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt H.M.U.C.

Le Président expose :

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé en avril 2022 un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la réalisation d'analyses Hydrologie, Milieux, Usages, Climats (HMUC). L'objectif de cet appel à manifestation d'intérêt est de faciliter, grâce à un financement à 100%, la généralisation des analyses HMUC. L'aide peut porter sur l'ensemble des quatre volets de l'analyse HMUC ou, sur les seules études complémentaires à mener au vu des données de connaissance déjà disponibles sur le territoire.

La cellule d'animation du SAGE Authion a soumis une note d'intention à l'Agence de l'Eau afin de solliciter l'aide financière à 100% pour les projets suivants :

- Projet n°1 : Étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau et la révision des volumes prélevables sur le bassin de l'Authion et de ses affluents – Etude HMUC (en cours depuis février 2022)
- **Projet n°2 : Etude pour l'identification et la cartographie des zones propices aux échanges nappes rivières et qualification de leurs fonctionnalités sur le bassin de l'Authion et de ses affluents**

Le lancement de l'étude HMUC du bassin de l'Authion étant antérieure à la parution de cet AMI, l'Agence de l'Eau ne peut pas prendre en charge les frais afférents à cette étude. Le second projet a néanmoins été retenu dans le cadre de l'AMI HMUC pour un financement à 100% par des aides publiques, sur la base du montant éligible de l'étude chiffrée à 132 000 €.

Ce **projet n°2** est inscrit en tranche optionnelle de la convention de partenariat public-public signée en août 2021 entre le BRGM et le SMBAA. Il n'a à ce jour pas encore démarré.

Hors AMI, le plan de financement actuel de ce projet est le suivant :

DEPENSES		Montant en € HT	Montant en € TTC
TOTAL :		**110 000,00 €**	**132 000,00 €**
Montant éligible pour la Région CVL (132 000 € - 26 400 €)		**88 000,00 €**	**105 600,00 €**
RECETTES			
Organisme	Nature de la contribution	Pourcentage de la contribution	Montant en €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention	50%	66 000,00 €
Région Pays de la Loire	Subvention	23%	30 360,00 €
Région Centre Val de Loire	Subvention	3,7%	4 857,60 €
SMBAA	**Participation**	**3,3%**	**4 382,40 €**
BRGM	Participation	20%	26 400,00 €
TOTAL TTC			**132 000,00 €**

Dans le cadre de l'AMI, le nouveau plan de financement serait le suivant :

DEPENSES		Montant en € HT	Montant en € TTC
TOTAL :		**110 000,00 €**	**132 000,00 €**
RECETTES			
Organisme	Nature de la contribution	Pourcentage de la contribution	Montant en €
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Subvention	100%	132 000,00 €
TOTAL TTC			**132 000,00 €**

Après concertation, les membres du bureau, décident, à l'unanimité :

- D'autoriser le SMBAA à candidater à l'AMI de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne sous réserve qu'elle ne porte pas préjudice au partenariat engagé avec le BRGM ;
- D'autoriser le SMBAA à effectuer la demande de subvention afférente à hauteur de 100% du montant de l'étude ;
- D'autoriser le SMBAA à prendre les dispositions contractuelles éventuellement nécessaires avec le BRGM au regard de la convention de partenariat déjà établie ;
- De l'autoriser à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, le 17 Juin 2022

Le Président du SMBAA
Patrice PEGE

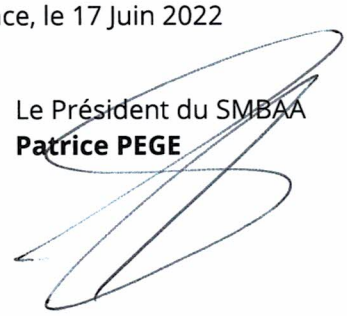

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.